ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	**Commune de BOIS-LE-ROY** (Département de l'Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section C n°710 d'une contenance de 585 m² sise 34 grande rue sur le territoire communal.
POS/PLU :	Zone UAc (zone urbaine centrale peu dense) par le PLUi de la communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie approuvé le 28/09/2021.
PROJET :	Acquisition d'une boulangerie pour en préserver l'activité.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**29 novembre 2022 – Avis favorable**
PROPRIÉTAIRE :	Mme Sonia Henriette Lydie DAMEZ née GARANT, M. Yann Yvan Philippe DAMEZ et Mme Rose Sonia Jacqueline Micheline BAERE née DAMEZ
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 08/11/2022
IMPUTATION :	**Compte n°924756 – OPE2022072 – 27 – BOIS-LE-ROY « GRANDE RUE »** **Enveloppe projet : 84 000 €**

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

P/O Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 05-12-2022

Jean Baptiste Bisson

✓ Certified by yousign

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

06 DEC. 2022

Dominique LEPETIT